



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mars 2007
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante et unième session

26 février-9 mars 2007

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles

Déclaration présentée par l'Alliance internationale des femmes, le Centre for Women, the Divine, the Earth, le Conseil international des femmes, le Conseil international des femmes juives, le Conseil national des femmes allemandes, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale, la Fédération internationale pour l'économie familiale, Hadassah-Women's Zionist Organization of America, l'Internationale socialiste des femmes, le Mouvement du tiers monde contre l'exploitation des femmes, la Pan-Pacific and South-East Asia Women's Association of Thailand, SERVAS International, Soroptimist International et l'Union européenne féminine, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1999/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Déclaration

Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité des sexes

Nous, organisations non gouvernementales internationales et nationales, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, membres du Comité de Vienne des ONG sur la condition de la femme, présentons la déclaration ci-après à la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme, pour information et examen :

En accord avec les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme à sa quarante-huitième session, nous considérons que les hommes et les garçons ont un rôle crucial à jouer dans la réalisation de l'égalité des sexes. Nous rappelons en outre le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a souligné que les hommes devaient partager avec les femmes la responsabilité de la promotion de l'égalité des sexes et nous en félicitons à nouveau.

Les restrictions et les pratiques discriminatoires dont font l'objet certains hommes et garçons, largement évoquées dans les conclusions concertées de la Commission, ont toutefois pour fondement le système patriarcal lui-même et ne sauraient donc être acceptées pour justifier les déséquilibres prévalant en matière de pouvoirs et de droits. Les éléments inhérents à ce système patriarcal sont, d'une part, l'absence de compétences sociales chez les hommes et les garçons et, d'autre part, le manque d'importance accordée à de nombreux types de travaux, capacités et rôles associés aux femmes. Nous estimons par conséquent que l'éducation est indispensable pour que les hommes et les garçons comprennent leurs responsabilités dans la promotion de l'égalité des sexes et pour que les femmes jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux. Il importe de reconnaître le rôle essentiel des médias dans cette éducation.

- Les compétences sociales gagneront en visibilité et seront mieux acceptées et validées par la société si elles sont enseignées aux hommes et aux garçons. En apprenant aux garçons, dès leur plus jeune âge, la tolérance et le respect mutuel, on les aidera à mieux comprendre leur rôle futur en tant que partenaires, pères et dispensateurs de soins;
- Il importe tout particulièrement de fournir aux hommes et aux garçons une éducation – qui devrait être obligatoire – leur permettront d'adopter un comportement sexuel et procréateur sûr et responsable et d'utiliser efficacement des méthodes de prévention des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida;
- L'éducation des hommes facilitera leur acceptation de la politique de tolérance zéro concernant toutes les formes de violence contre les femmes et les enfants, notamment la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, les mariages et le travail forcés, l'exploitation des femmes et des filles en tant qu'objets sexuels et que marchandises et l'utilisation de la pornographie.

Les organisations non gouvernementales susmentionnées se félicitent de la déclaration faite par la Commission dans ses conclusions concertées sur le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité des sexes selon laquelle il conviendrait que l'allocation de ressources aux initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes destinées aux hommes et aux garçons ne compromette pas

l'égalité des chances pour tous en prévenant l'allocation aux programmes visant les femmes et les filles de ressources égales à celles allouées aux hommes et aux garçons.
